

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

Présents : MARCUS Martine, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, MALJEAN Claudy, VILLEMIN Thibaut

Absent : DUVAL Alain

M. DUVAL Alain a donné procuration à Mme MARCUS Martine

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

Convocation : 06/10/2020

Affichage : 14/10/2020

- Demande d'adhésion de la commune d'Herbeville au SIELL
- Projet adhésion à la Fondation du Patrimoine
- Projet convention SDIS pour capture et transport des animaux errants
- Etude devis pour travaux au logement communal de Varvinay (suivant réception devis)
- Vente bois par cessions (partie non exploitée des affouages). Prix vente à déterminer.
- Questions diverses

N° 27-2020 : Adhésion de la commune d'Herbeville au SIELL

Le Conseil Communautaire,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'alimentation des Eaux Laffon de Ladebat,
- VU les arrêtés préfectoraux et inter préfectoraux successifs portant sur
 - L'extension du périmètre du SIEL ;
 - Les modifications des statuts du SIELL et notamment l'arrêté n°2020-1140 du 12 juin 2020 validant les nouveaux statuts qui devient Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL,
- VU la délibération n° DE_026_2020 du conseil municipal d'Herbeville en date du 23 juin 2020 sollicitant son adhésion au SIELL et le transfert, à compter du 1er Janvier 2021, de la compétence Eau dans son intégralité.
- Vu la délibération n° 20.02.20 adoptée par le Comité SIELL lors de son assemblée générale du 8 septembre 2020 par laquelle le comité accepte l'adhésion au SIELL de la commune d'Herbeville avec transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Après en avoir délibéré par 7 voix pour,

Le Conseil Municipal décide **d'accepter** l'adhésion au SIELL de la Commune d'Herbeville avec transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) ;

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de cette nouvelle adhésion au SIELL soient telles que prévues dans la délibération n° 20.02.20 adoptée par le Comité du SIELL lors de son assemblée générale du 8 septembre 2020.

N° 28-2020 : Projet achat unité piscicole

Le Maire informe l'assemblée de la vente de biens composés de 2 unités forestières, 1 unité agricole et 1 unité piscicole dans le cadre d'une succession. Ces biens sont vendus par la SAFER.

L'unité piscicole d'une superficie de 1 ha 30 est située sur la parcelle ZA 25 (3 ha 28 a 90 ca) en bordure de route entre Varvinay et Savonnières.

Le Maire propose au conseil municipal de se positionner pour acquérir ce site d'étangs dont la vocation actuelle est le loisir de pêche. Cet espace constitue un corridor écologique important, il est donc nécessaire de protéger cet environnement.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour,

Le conseil municipal décide de se positionner pour l'achat de ce site, l'acquisition sera actée après connaissance du prix d'achat, des aides possibles et du montage juridique du projet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une fiche de candidature auprès de la SAFER ;

N° 29-2020 : Adhésion à la fondation du Patrimoine

Le Maire informe des actions menées par la Fondation du Patrimoine, en déclinant les possibilités d'actions pour mettre en valeur le patrimoine : mécénat des particuliers et des entreprises, les subventions d'abondement, ...

Il propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'adhésion
- Charge Le Maire à signer tous documents à cet effet.

N° 30-2020 : Renouvellement convention relative à la capture et au transport des animaux

Le Maire fait part au conseil municipal que la convention passée entre la commune et le Service Départemental d'incendie et de secours relative au transport des animaux errants, à la capture et au transport des animaux blessés ou dangereux est arrivée à échéance.

En l'absence de documents régularisés, les sapeurs-pompiers n'interviendront plus sur la commune.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour,

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention relative à la capture et au transport des animaux présentant un risque pour autrui et au transport des animaux recueillis.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la décision précitée.

Liste des membres du Conseil Municipal

NOM	Signature
MARCUS Martine	
DUVAL Alain	Absent, procuration à MARCUS Martine
MALJEAN Claudy	
MARCUS Hubert	
HAZARD Guy	
NICOLAS Christophe	
VILLEMIN Thibaut	